

question fondamentale pour l'économie canadienne, et le gouvernement ne fait rien.

C'est regrettable d'avoir à parler ainsi du gouvernement qui a accédé au pouvoir au Canada sur l'hypothèse qu'il serait un gouvernement d'action, un gouvernement avant-gardiste, grâce à ce grand chef élu lors du congrès du parti pour le choix d'un chef, et qu'il renforcerait et stabiliserait le Canada. Malheureusement il n'en a rien été.

La majorité des Canadiens se préoccupent de la domination américaine des capitaux au Canada. En répétant que l'Aetna Insurance Company a un intérêt de 70 p. 100 dans L'Excelsior Insurance Company et a une large base d'opération dans tout le Canada et les États-Unis, je ne puis m'empêcher d'évoquer la sagesse et l'expérience de Walter Gordon. Vous vous souvenez, monsieur l'Orateur, de l'attitude méprisante de certains députés d'en face envers cet éminent Canadien qui avait déjà une carrière financière remarquable derrière lui au Canada, et qui est venu à Ottawa dans l'espoir de guider le Canada par ces temps difficiles. Il avait écrit un livre, auquel il fut réservé bon accueil, pour mettre en relief les problèmes de la propriété étrangère des capitaux. Nous avons ici un gouvernement qui non seulement a rejeté les idées de cet homme, mais encore l'homme lui-même.

• (4.10 p.m.)

J'ai lu le dernier livre de Peter Newman intitulé *The Distemper of Our Times*. Il indique la situation que M. Gordon a cherché à faire comprendre au public canadien. Il est regrettable que le livre de M. Newman ait été publié à la fin de décembre alors que sortait un autre livre d'une autre personnalité canadienne, parce que l'ouvrage de cette éminente Canadienne...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. J'hésite à interrompre le député de Broadview mais je le prierais de s'efforcer de son mieux—je sais qu'il en est capable—de limiter ses observations à la motion actuellement à l'étude.

M. Gilbert: Merci, monsieur l'Orateur. Le livre de M. Newman m'a tellement impressionné qu'il a fallu à tout prix que je vous le signale parce que beaucoup de députés ne l'ont pas lu même s'ils ont lu l'autre ouvrage, celui de la noble dame qui siégeait en face.

A la page 222 de son volume M. Newman expose le problème de la propriété étrangère. Vous le savez, monsieur l'Orateur, l'essentiel de mon propos porte sur la propriété étrangère. Je remarque que le président du Conseil

du Trésor (M. Drury) a levé les yeux. C'est assez important parce qu'il a lui-même parrainé, ou au moins piloté à la Chambre, l'Accord canado-américain sur l'automobile. Il sait ce dont je parle lorsque je signale le problème de la propriété étrangère mais, à l'instar de bien des membres du cabinet, il feint de ne pas être au courant du degré de pénétration américaine dans notre économie. J'espère qu'il n'adoptera pas cette attitude et qu'il reconnaîtra avec moi qu'il faudrait nommer un groupe d'étude pour examiner la situation relative aux compagnies d'assurances au Canada, leur propriété, le genre d'assurances qu'elles vendent, la nécessité de leur existence, l'utilisation de leurs capitaux, et la nécessité d'affecter les fonds d'immobilisation de ces sociétés. Je suis sûr qu'il admettra ce principe général.

J'aimerais revenir à M. Newman et à son ouvrage, car c'est un auteur qui sait être concis et persuasif. Il expose le problème de la propriété étrangère au pays. Il se reporte au rapport publié par le groupe d'étude chargé d'examiner la question de la propriété et de la mainmise étrangère au Canada. On l'appelle maintenant le rapport Watkins. L'auteur dit à la page 222:

On signale dans le rapport que les investissements étrangers ne sont pas uniquement des mouvements de capitaux entre deux pays, mais également un phénomène politique. On ajoute: «Le contrôle étranger peut signifier que les prises de décision se feront en dehors du pays. L'indépendance nationale au sens large étant la capacité de prendre des décisions dans l'intérêt de la nation, elle sera réduite dans la mesure où la possibilité de prendre des décisions au pays même est amoindrie». On nous met également en garde contre l'utilisation, par les gouvernements étrangers, des relations entre la compagnie mère et sa filiale comme d'un instrument de leur politique étrangère. «La filiale établie au Canada, dit le rapport, est en face de deux types de souveraineté; elle doit choisir et on pourrait s'attendre à ce que son choix se porte sur le plus élevé dans l'échelle des valeurs. Dans le cas qui nous intéresse, il s'agira bien entendu du pays d'origine.»

Je mentionne la chose en raison de la remarque du parrain du bill, selon laquelle les bénéfices de cette compagnie resteraient au Canada. On ne peut oublier l'initiative du gouvernement des États-Unis au sujet de l'impôt de péréquation et les directives de ce même gouvernement, enjoignant aux filiales de compagnies américaines au Canada de renvoyer une partie de leurs bénéfices aux États-Unis pour redresser la balance des paiements. Il semble que la balance des paiements pose un grave problème aux États-Unis et ce même problème a déjà suscité des difficultés